

**RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

Absents excusés : Sylvie GEGU qui donne son pouvoir à Anthony ROULLIER

Secrétaire de séance : Christophe HERMAGNE

AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du compte rendu de la dernière réunion de chantier de lundi 11 h à savoir :

Il nous faut valider le choix du mobilier pour les bancs, les corbeilles (poubelles) les panneaux de signalisations (la couleur des mâts) les potelets (noir pas très haut que l'on avait déjà en réunion)

Afin de conserver le chemin entre le parking et le terrain restant avec les jeux, une place de stationnement doit être supprimée et nous en mettrons 3 places supplémentaires devant le Bar.

Concernant les plantations, les trous sont faits mais il s ne suivent pas la canalisation d'eau potable en dessous ce sont les réseaux élec dont pas de souci avec les racines d'autant plus que dans tous les trous il y a du géotextile permettant une barrière anti-racine il faudra être vigilant sur les essences d'arbres que l'on mettra.

Dès lundi le car ne pourra pas circuler ni personne, il faudrait que les élèves aillent au lavoir....Il serait souhaitable qu'un de nos agents soient à faire la circulation aux horaires d'école...

Il nous faut prévenir les transports scolaire taxi et pompiers riverains....

Madame le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public. Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
38 000.00 €	28 500.00 €	1 520.00 €	30 020.00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

-Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	30 020 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	----------	---

-Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	30 020 €	Imputation budgétaire en section dépenses d'investissement au compte 20415
--	----------	--

Observations :

Dès que nous recevons les nouveaux plannings nous les transmettrons par mèl et les afficherons

PLUi

Christophe et Céline donnent le compte rendu des dernières réunions du PLUi à savoir :

- Nous démarrons la phase plans et des cartes sont mises sur la table afin de permettre de connaître au plus près l'occupation des parcelles et les projets qui peuvent y être prévus. (cf- tableau à remplir dans la colonne « remarques »)
- Le bureau d'études PRIGENT attend le retour des élus sur le volet densification (cartes annotées et tableaux remplis) pour la mi-novembre.
- En effet, l'analyse des informations recueillies permettra de préparer en profondeur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que le futur règlement de PLUi.
- L'enveloppe urbaine a été redessinée, puis les dents creuses revues ainsi que les propriétés bâties supérieur à 800 m²

Observations :

Reste à communiquer la liste des artisans en campagne, le repérage voirie parking, les logements vacants, les déclarations d'intention d'aliéner et projets éventuels.

CONVENTION AVEC LE BASSIN DE L'OUDON

Suite aux travaux réalisés par le Syndicat sur les propriétés de Mr Martin et de Mr Rocher sur le Boulan, une clôture provisoire a été mise en place en limite du domaine public sur la route départementale D142.

Le Comité Syndical a délibéré la signature d'une convention pour le remplacement de cette clôture lorsque ses travaux de création de passerelle seront réalisés probablement en fin d'année prochaine. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à signer cette convention.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2017 mais très certainement pour 2018 après les travaux de relookage de la salle.

Type de location		DIVERS	
Vin d'honneur	45.00	Avance sur location à la réservation	75.00
Après-midi détente club extérieur	62.00	Utilisation la veille de la location	30.00
Réunion	68.00	Utilisation le lendemain de la location	60.00
Soirée personnes de la commune	100.00		
Associations de Beaulieu	Gratuit	VAISSELLE	
Soirée hors commune	160.00	Location couverts complets	0.50
Buffet campagnard	160.00	Carafe cassée	2.00
Soirée associatives des communes extérieures	190.00	Verres, tasses, assiettes cassés	1.00
Nuit de la St Sylvestre	170.00	Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée au prix d'achat.	
Mariage	265.00		
PETITE SALLE ANNEXE		FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	
Vin d'honneur	30.00		
Réunion	38.00	Salle et parquet moyennement sale	40.00
Repas, soirée	80.00	Salle et parquet très sale	80.00

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec Emile POIRIER, ATSEM en remplacement d'Hélène, car depuis le 1^{er} septembre elle est payée sur une base de 35 h alors qu'en calculant sa mensualisation on retrouve une base de 32 h. Emile ne préférant pas venir lorsqu'il y a le centre de loisirs pour restauration et ou ménage elle propose de baisser ses heures par un avenant à son contrat soit 32 heures au lieu de 35h. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité sa proposition soit 32 h depuis le 1^{er} septembre 2016.

Sa prime de fin d'année sera également revue sur une base de 32 h depuis septembre.

Frédéric GAULTIER, remplaçant de Maurice à débiter depuis le 1^{er} novembre, jusqu'à aujourd'hui nous devons statuer pour renouveler ce contrat d'au moins un mois pour commencer, indice de rémunération 380 majoré 350.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de lui établir un contrat jusqu'au 13 décembre 2016, date de la prochaine réunion de conseil municipal.

Les membres du conseil municipal de valider les fiches de poste à la prochaine réunion de conseil suivant les propositions de la commission école garderie cantine.

COMPTE RENDU DE DIVERSES REUNIONS

- Rencontre avec les amis de l'Oudon portant sur le Téléthon, et demande de partager le box à l'étage de la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent qu'une convention soit signée entre la commune et l'association des Amis de l'Oudon pour qu'ils utilisent une partie du local au dessus de la salle des fêtes. Les clefs leurs seront remises lors de leur réunion organisationnelle prévue ce vendredi à 20 h 30 ainsi que les explications sur le fonctionnement de la salle.

Eudoxia JOUAULT, trésorière de cette association, récapitule ce qui sera fait lors de cette journée du 3 décembre, pour le Téléthon ainsi que la restauration du midi et le repas avec DJ le soir.

- Bibliothèque : Convention de lecture publique : Anthony ROULLIER, responsable bibliothèque nous donne le compte rendu de sa dernière rencontre avec ses bénévoles. Ils sont désireux de continuer la bibliothèque et proposent même une amplitude horaire plus importante à savoir le samedi matin de 10 h à 12 h et le mercredi de 11 h à 13 h. Ils souhaitent vendre un fond de livres à un brocanteur et de donner à l'association coup de mains ceux correspondant aux BD enfants. Afin de redonner vie à la pièce, ils souhaiteraient refaire des menus travaux de peinture, murs, étagères... Puis avoir un budget d'environ 1000 € tous les ans pour acheter d'autres livres. L'informatisation est maintenant possible avec la CCPL de Loiron de fait que nous ne sommes pas en fusion avec Laval Agglo au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les demandes listées ci-dessus et chargent Madame le maire de signer la convention lecture publique avec la CCPL de Loiron.

- CCPL (modification des statuts) : Au cours de la réunion de conseil communautaire du 27 octobre dernier, la modification des statuts de la CCPL a été adoptée à l'unanimité. Les modifications permettent d'intégrer les clauses de la loi Notre, et concernant notamment, l'économie, le tourisme et la maison de service au public.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux statuts.

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'appliquer les prix suivants pour l'accueil garderie du matin et du soir en périscolaire, car la CAF souhaite qu'une différence de tarif soit mise en place suivant les quotients plus ou moins 1000 :
0.95 € inférieur à 1000 et 1 € supérieur à 1000 et ce à compter du 1^{er} décembre 2016.

POUR INFORMATION

Les vœux de la municipalité seront le vendredi 13 janvier 2017.

Les jeux vont être posés prochainement à la maison de la moisson

Prochaine réunion le 13 décembre, pour les orientations budgétaires puis les mardi 17 janvier et 14 février 2017